

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE ZAESSINGUE**  
**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019**

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 9 décembre 2019 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

**Présents** : Roger ZINNIGER, Daniel RUNSER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Philippe NAAS, Béatrice PINA, André FREY, Laurence GUERRA, Thierry KIEN.

**Ordre du jour** :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 7 octobre 2019
- 2 - Projet lotissement « Helsingier » : résultat de l'enquête publique et arpentage
- 3 - Bail de chasse : transmission de bail
- 4 - Remplacement des ampoules de l'éclairage public
- 5 - Association des Arboriculteurs de Wahlbach-Zaessingue : demande
- 6 - Divers
  - 6.1 Projet de sécurisation du carrefour devant la mairie
  - 6.2 Lettre anonyme
  - 6.3 Dates des cérémonies communales en 2020
  - 6.4 Nouveau tracteur
  - 6.5 Chemin de Rantzwiller

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 7 OCTOBRE 2019**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Mme Béatrice PINA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

## **POINT 2 - PROJET LOTISSEMENT « HELSINGER » : RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET ARPENTAGE**

### **2.1 Enquête publique**

Par délibération du 7 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet de déclassement d'une partie de l'emprise du chemin reliant la rue de l'église à l'école, et a autorisé le Maire à organiser une enquête publique afférent à ce projet. Cette enquête a eu lieu du 28.10.2019 au 12.11.2019 et n'a donné lieu à aucune observation du public.

**Vu** la délibération du 7 octobre 2019,

**Vu** l'arrêté municipal n°10/2019 du 8 octobre 2019 prescrivant l'enquête publique relative au déclassement du domaine public communal au lieu-dit « Helsinger »,

**Vu** le procès-verbal d'arpentage pour la parcelle 245 de la section 2 d'une contenance de 1 329 m<sup>2</sup>,

**Vu** le registre d'enquête ne comportant aucune remarque,

**Vu** l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide du déclassement du chemin reliant la rue de l'église à l'école, pour une contenance totale de 1 329 m<sup>2</sup>, et son intégration dans le domaine privé communal

**Décide** sa cession au lotisseur SOVIA dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « Helsinger » et autorise le Maire à signer la promesse de vente correspondante

**Autorise** le Maire à procéder au règlement des honoraires du commissaire-enquêteur, Mme Diane MABON, pour un montant de 438,12 €

**Autorise** le Maire à procéder au règlement des honoraires du géomètre expert M. Rémi OSTERMANN, pour un montant de 612 €

**Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **2.2 Avancement du projet**

Par délibération du 7 octobre 2019, le Conseil Municipal demandait au Maire de trouver une solution pérenne pour maintenir l'accès aux parcelles qui se trouvent enclavées (93, 99, 102, 110, 109, 108, 107).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une solution est proposée par le lotisseur, en créant un accès direct depuis le lotissement qui desservira les parcelles 93, 99 et 102. Les autres parcelles (107, 108, 109 et 110) resteront accessibles par la rue de l'école.

La prochaine réunion de travail avec le lotisseur SOVIA est prévue le 16.12.2019 à 18 h en mairie. Le Conseil Municipal charge le Maire de prévoir le branchement assainissement par l'arrière (coté lotissement) de la caserne des pompiers, les conditions dans lesquelles sera prévue l'aménagement du trottoir dans les 50 premiers mètres de la rue de l'école, la position définitive de l'espace vert côté école et le coin « à casser » du lot 13 afin de ne pas bloquer l'accès au cimetière.

### **POINT 3 - BAIL DE CHASSE : TRANSMISSION DE BAIL**

Par courrier du 3 octobre 2019, M. Jean-Marc FEREC, actuel locataire de la chasse communale de Zaessingue pour la période 2015-2024, fait part de son souhait de céder son lot unique à son partenaire M. David FEDERSPIEL à compter du 2 février 2020 et aux mêmes conditions (article 18 du cahier des charges des chasses communales - bail 2015-2024).

La Commission Communale Consultative de la Chasse, réunie ce 9 décembre 2019 à 18 h 30 a émis un avis favorable pour la cession du bail du lot unique de chasse, étant précisé que le cahier des charges des chasses communales prévoit la possibilité d'une telle cession dans son article 18. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le projet de cession de bail présenté par M. Jean-Marc FEREC au profit de M. David FEDERSPIEL ;

-Rappelle qu'en vertu de l'article 18 du cahier des charges des chasses communales le locataire ne pourra céder son bail qu'à des personnes agréées dans les conditions prévues à l'article dudit cahier des charges et ayant déposé auprès du receveur municipal le cautionnement prévu à l'article 11 ;

-Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de location de chasse à intervenir avec M. David FEDERSPIEL, domicilié à Willer (68) 2 rue des Seigneurs ;

-Dit que le bail prendra effet à compter du 2 février 2020 pour s'achever le 1<sup>er</sup> février 2024 ;

-Rappelle que le loyer annuel s'élève à 5 500 € et que, conformément à l'article 11 du cahier des charges, une somme équivalente devra être déposée auprès du receveur municipal au titre du cautionnement.

**POINT 4 - REMPLACEMENT DES AMPOULES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Par délibération du 7.10.2019, le Conseil Municipal a demandé au Maire de faire établir d'autres devis pour le remplacement éventuel des ampoules de l'éclairage public par la technologie des LEDS. Cette technologie, subventionnée, pourrait générer une économie annoncée de l'ordre de 50 % minimum sur les futures factures d'électricité pour l'éclairage public. Le Maire présente trois devis :

- Celui de HP Project SàRL de Didenheim, d'un montant de 18 086 € HT ;
- Celui de TEO de Hésingue, d'un montant de 28 140 € HT
- Celui de Prest'élec de Béblenheim, d'un montant de 22 890 € HT.

Au titre du fonds de concours, Saint-Louis Agglomération pourrait verser à la commune une subvention plafonnée à 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire remplacer les ampoules de l'éclairage public par la technologie LEDS ;
- Choisi de retenir l'offre de HP Project de Didenheim pour un montant de 18 086 € HT
- Autorise le Maire à signer le devis
- Charge le Maire de demander les subventions à Saint-Louis Agglomération
- Charge le Maire de prévoir cette dépense dans la section d'investissement du budget primitif 2020
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce projet.

**POINT 5 - ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE WAHLBACH-ZAESSINGUE : DEMANDE**

Par lettre du 2 novembre 2019, l'association des Arboriculteurs de Wahlbach-Zaessingue informe le Conseil Municipal de l'acquisition récente de l'ancien moulin à huile de Magstatt-le-Haut. Le but de l'association serait de rendre fonctionnel ce moulin, de manière à réaliser ponctuellement des démonstrations de production d'huile. Pour ce faire, il faudrait pouvoir installer ce moulin dans un bâtiment adéquat, que l'association se propose de construire, juste à côté de la caserne des pompiers à Zaessingue. A ce stade de réflexion, l'association sollicite un accord de principe de la part de la municipalité.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la possibilité de construction d'un bâtiment à côté de l'ancien « Wachthieslé », ou éventuellement accolé au garage de la maison communale.

## **POINT 6 - DIVERS**

### **6.1 Projet de sécurisation du carrefour devant la mairie**

Afin de lutter contre la vitesse excessive des usagers de la route, le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de délimitation d'un îlot devant le Monument aux Morts dans la rue Pasteur. Le but serait de matérialiser cet îlot avec des plots, obligeant les automobilistes à ralentir pour contourner l'obstacle, dans les deux sens de circulation.

Ce projet vise à sécuriser le carrefour angle rue de Wahlbach / rue Pasteur, qui est le théâtre récurrent d'excès de vitesse. Le projet est estimé par l'Ets MSR de Sainte Croix en Plaine à 2 876 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis et à faire entreprendre les travaux.

### **6.2 Lettre anonyme**

Le Maire fait lecture d'une lettre anonyme reçue le 28.10.2019 et concernant le stationnement « sauvage » dans la rue de l'église et dans le lotissement. Des habitants se plaignent de l'impossibilité pour les piétons d'utiliser les trottoirs du fait du stationnement des véhicules.

Suite à cette lettre, le Maire s'est rendu personnellement chez les contrevenants afin de rappeler que la réglementation doit être respectée. Il va de soit que la bonne volonté et le civisme des uns et des autres est plus que nécessaire si l'on veut pouvoir vivre ensemble en toute cordialité.

### **6.3 Dates des cérémonies communales en 2020**

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de retenir les dates suivantes pour les cérémonies communales de 2020 :

- Armistice : 15 novembre 2020
- Repas des Aînés : 13 décembre 2020

#### **6.4 Nouveau tracteur**

Le SIVOM a réceptionné en novembre dernier un nouveau tracteur pour le service technique intercommunal. Pour pouvoir le mettre à l'abri, le Maire propose de l'entreposer sous l'avancée de toit devant l'atelier communal. Pour ce faire, il faudrait envisager un prolongement de cette avancée, ou ouvrir le bardage et le transformer en un système d'ouverture coulissante. Autre solution : prolonger la toiture de la caserne des pompiers côté containers pour y stationner ce nouveau tracteur.

Monsieur le Maire et les Adjoints iront voir sur place la solution la mieux adaptable et rendront compte aux conseillers lors d'une prochaine réunion.

#### **6.5 Chemin de Rantzwiller**

Les bas-côtés sont abimés à cause du passage des grosses machines. La commune devra tôt ou tard envisager de faire stabiliser ces bas-côtés, depuis la RD jusqu'à l'ancien réservoir au moins.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire :

Roger ZINNIGER

<b>Tableau des signatures</b> <b>pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal</b> <b>de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 9 décembre 2019</b>
---

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 7 octobre 2019
- 2 - Projet lotissement « Helsinger » : résultats de l'enquête publique et arpentage
- 3 - Bail de chasse : transmission de bail
- 4 - Remplacement des ampoules de l'éclairage public
- 5 - Association des Arboriculteurs de Wahlbach-Zaessingue : demande
- 6 - Divers
  - 6.1 Projet de sécurisation du carrefour devant la mairie
  - 6.2 Lettre anonyme
  - 6.3 Dates des cérémonies communales en 2020
  - 6.4 Nouveau tracteur
  - 6.5 Chemin de Rantzwiller

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Daniel RUNSER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Jean-Marc FREY	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pascal NAAS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
André FREY	Conseiller		
Thierry KIEN	Conseiller		
Laurence GUERRA	Conseillère		
<i>Jean-Charles LIBIS</i>	<i>Conseiller</i>	<i>Démission en date du 16/11/2015</i>	
<i>Francis SCHULLER</i>	<i>1er Adjoint</i>	<i>Décédé le 01/01/2016</i>	